

De quels documents ai-je besoin pour compléter mon dossier ?

Je complète le formulaire et je transmets les justificatifs suivants en m'assurant qu'ils soient lisibles :



La copie d'une pièce d'identité du demandeur



Un relevé d'identité bancaire du compte au nom du bénéficiaire sur lequel la prime sera versée



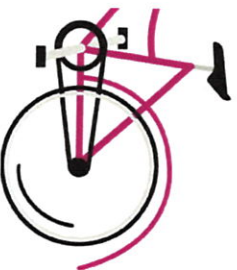
Un justificatif de domicile au nom du demandeur (taxe d'habitation ou foncière, facture de téléphone, d'abonnement internet, d'eau, d'électricité, etc.)



Une copie de la facture d'achat acquittée du vélo éligible à la prime. Celle-ci doit comporter le nom et l'adresse du bénéficiaire ainsi que le nom et l'adresse du vendeur.



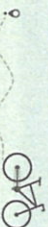
Pour les vélos à assistance électrique, la copie du certificat d'homologation, la notice technique ou l'attestation de respect de la norme NF EN 15294



À qui cette prime est-elle destinée ?

Le bénéficiaire est une personne physique majeure résidant sur l'une des 52 communes du territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale et qui fait l'acquisition, en son nom propre, d'un vélo neuf ou d'occasion. Les personnes morales sont exclues du dispositif.

L'aide est octroyée une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et pour un même bénéficiaire. Les bénéficiaires de la prime en 2022, en 2023 ou en 2024 ne sont pas éligibles en 2025.



Remboursement

Dans l'hypothèse où le bénéficiaire de la prime viendrait à revendre le matériel concerné dans un délai de trois ans suivant la date de dépôt de son dossier sur la plateforme en ligne, le montant total de la prime devra être restitué au PETR Alsace Centrale.

Sanction

Conformément à l'engagement, le vélo ne peut être revendu dans un délai de trois ans à compter de sa date d'achat. Le détournement de la prime, notamment en cas d'achat pour revente, sera susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rendra son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code Pénal.

Données personnelles

Le PETR Sélestat Alsace Centrale est le seul destinataire des données qui vous concernent. La réglementation européenne en matière de protection des données personnelles (RGPD), actuellement en vigueur dans toute l'Union européenne, vise à mieux protéger les données personnelles privées des citoyens et éviter leur utilisation à des fins commerciales non désirées. Les données recueillies dans ce formulaire ne sont en aucun cas utilisées à des fins commerciales et vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement en contactant le PETR Sélestat Alsace Centrale.

Une question ?

PETR Sélestat Alsace Centrale
15 boulevard Leclerc - 67600 Sélestat
www.selestat-alsace-centrale.fr
administration@petr-selestat.fr
Tel : 03 88 58 01 60



Illustrations : Freepik Ne pas jeter sur la voie publique

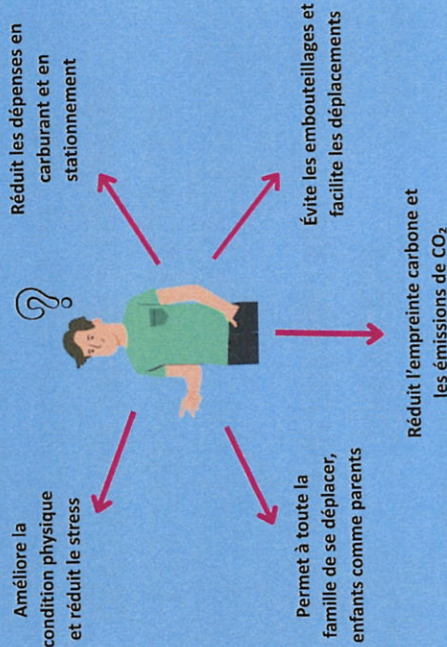
Prime Vélo 2025 : pour une mobilité durable et accessible en Alsace centrale !

Une prime pour vous aider à pédaler !

- 75 € pour un vélo classique ou un VAE
- 200 € pour un vélo cargo



Comment le vélo peut-il améliorer mon quotidien ?



Je suis éligible si :

- Je suis une personne majeure
- J'habite sur le territoire du PÉTR Sélestat Alsace Centrale
- J'achète un vélo neuf ou d'occasion chez un revendeur situé sur le territoire du PÉTR Sélestat Alsace Centrale

Les 52 communes sur le territoire du PÉTR Sélestat Alsace Centrale :

Communauté de communes du Ried de Marckolsheim :

Artolsheim, Boesenbiesen, Bindernheim, Bootzheim, Elsenheim, Grussenheim, Hessenheim, Heidsenheim, Hilsenheim, Mackenheim, Marckolsheim, Ohnenheim, Richtolsheim, Saasenheim, Schwabsenheim, Schoenau, Sundhouse, Wittisheim.

Communauté de communes de Sélestat & Territoires :

Baldenheim, Châtenois, Dieffenthal, Ebersheim, Ebersmunster, Kintzheim, La Vancelle, Mussig, Mutersholtz, Orschwiller, Scherwiller, Sélestat.

Communauté de communes du Val d'Argent :

Lièpvre, Rombach-le-Franc, Sainte-Croix-aux-Mines, Sainte-Marie-aux-Mines.

Communauté de communes de la Vallée de Villé :

Albé, Bassemberg, Breitenbach, Breitenau, Dieffenbach-au-Val, Fouchy, Lalaye, Maisongoutte, Neuve-Eglise, Neubois, Saint-Martin, Saint-Maurice, Saint-Pierre-Bois, Steige, Thanvillé, Triembach-au-Val, Urbeis, Villé.

Formulaire à compléter

CIVILITÉ : ☐ MADAME ☐ MONSIEUR

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____

COURRIEL : _____

TÉLÉPHONE : _____

N° : _____ RUE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

☐ En cochant la case ci-contre, j'affirme avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement d'attribution de l'aide (consultable sur www.selestat-alsace-centrale.fr).

LE : ____ / ____ À : ____

SIGNATURE : _____

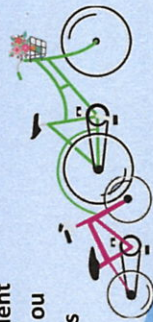
Le dispositif est ouvert jusqu'au **31 octobre 2025**.

Les dossiers complets doivent parvenir au PÉTR Sélestat Alsace Centrale dans les 30 jours suivant l'acquisition du vélo (à la date de réception par le PÉTR Sélestat Alsace Centrale de la facture datée).

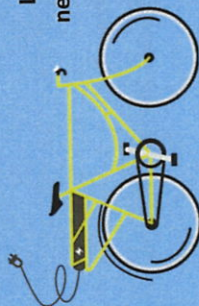
- par courrier : PÉTR Sélestat Alsace Centrale, 15 boulevard Leclerc, 67600 SÉLESTAT
- ou à l'adresse mail : administration@petr-selestat.fr
- ou être déposés au siège du PÉTR ou des communautés de communes du Ried de Marckolsheim, du Val d'Argent et de la Vallée de Villé.

Quels types de vélos sont éligibles à la prime ?

Les vélos classiques, qu'ils soient à cadre fixe ou pliants, neufs ou d'occasion, ainsi que les vélos pour enfants.



Les vélos à assistance électrique neufs ou d'occasion : compte tenu de la diversité des modèles présents sur le marché, un certificat d'homologation correspondant sera exigé.



Les vélos cargos neufs ou d'occasion :

vélos équipés de systèmes spécifiques qui permettent de transporter aussi bien des enfants, que des courses ou du matériel.



Ce groupe de vélos comprend :

- les **biporteurs** : vélos à deux roues équipés d'une malle à l'avant,
- les **triporteurs** : vélos à trois roues équipés d'une malle à l'avant.

Les **tricycles de taille adulte**, adaptés aux personnes en situation de handicap.

- Les vélos d'occasion doivent être achetés auprès d'un professionnel, avec facturation comme garantie.
- Les vélos achetés auprès de particuliers ne sont pas inclus dans cette subvention.
- La prime ne s'applique pas aux accessoires (antivol, casque, panier, ...)